



Communiqué de presse

Date 16 février 2010

Compte 2009: excédent important malgré la récession

Malgré la récession économique, le solde de financement ordinaire de la Confédération affiche, pour l'exercice 2009, un excédent de recettes de 2,7 milliards, dépassant ainsi le montant budgétisé de 1,8 milliard. Cette nette amélioration par rapport au budget est imputable non seulement aux recettes supplémentaires, notamment de l'impôt anticipé, mais aussi aux diminutions de dépenses. Le solde du compte 2009 est d'autant plus remarquable que le Parlement a accordé plus d'un milliard supplémentaire pour stabiliser la situation économique. Ce solde témoigne ainsi de la discipline stricte à laquelle le Conseil fédéral et l'administration se sont soumis en matière de dépenses. La vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS a permis la réalisation de recettes pour un montant d'environ 7,2 milliards, comptabilisé en majeure partie au titre de recettes extraordinaires. Au total, l'excédent atteint la somme réjouissante de 9,7 milliards. La dette de la Confédération a ainsi pu bénéficier d'une réduction massive de 11 milliards, pour s'établir désormais à 111 milliards.

Au premier abord, la récession de 2009 semble ne pas avoir eu de répercussions sur les finances fédérales: l'excédent de près d'un milliard prévu au budget ordinaire sur la base de l'hypothèse d'une croissance durable de l'économie a été nettement dépassé, en dépit du recul du produit intérieur brut (PIB). Il atteint 2,7 milliards, l'amélioration étant liée autant à des recettes supplémentaires qu'à des diminutions de dépenses. Un examen plus attentif révèle toutefois l'ampleur de l'impact du ralentissement économique. On constate ainsi que le recul du PIB a eu des répercussions fortes et immédiates sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La diminution du produit de la TVA n'a pu être compensée que par le biais des impôts ayant notamment pour base d'imposition les années de haute conjoncture précédentes (impôt fédéral direct, impôt anticipé). Du côté des dépenses, le compte 2009 est marqué par les mesures de stabilisation pour un montant d'environ 1,1 milliard. Ces surcroûts de dépenses liés à la conjoncture ont été compensés par des diminutions de dépenses d'un montant équivalent, également liées à la conjoncture (intérêts passifs, parts de tiers aux recettes de la TVA). Le fait que les dépenses

Communiqué de presse

soient, au final, inférieures de 0,8 milliard au montant budgétisé témoigne de la discipline constante observée par le Conseil fédéral et l'administration.

Le résultat du compte 2009 est inférieur de 4,6 milliards à celui du compte 2008, qui avait enregistré un excédent record de 7,3 milliards. On constate ainsi clairement que, l'an dernier, la Confédération a donné une impulsion conjoncturelle nettement expansive. Comme les finances fédérales étaient en excellente santé au début de la crise, l'impulsion conjoncturelle requise pour stabiliser l'économie n'a engendré ni déficit, ni croissance de la dette, contrairement à l'évolution internationale.

	C 2008	B 2009	C 2009	Ecart par rapport à	
	en milliards de francs			B 2009 en mrd CHF	C 2008 en %
Recettes	63,9	60,0	60,9	+1,0	-4,6
Dépenses	56,6	59,0	58,2	-0,8	+2,9
Solde	7,3	0,9	2,7	+1,8	

Tableau 1: Aperçu du compte de financement (sans les dépenses et recettes extraordinaires)

1. Evolutions divergentes au niveau des recettes

La récession n'a eu que peu de retombées sur les recettes, à l'exception de celles de la TVA. Cette situation est particulièrement manifeste pour le **produit de l'impôt fédéral direct**, car cet impôt réagit avec un ou deux ans de retard à l'évolution de la conjoncture. Du côté de **l'impôt anticipé**, même si les recettes (rentrées moins remboursements) dépassent de 1,4 milliard le montant prévu au budget (soit le produit moyen à long terme), elles affichent un net recul par rapport à l'année record 2008. Avec un montant de quelque 4,4 milliards, elles restent toutefois élevées en comparaison pluriannuelle. Ainsi, le produit de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct découle en grande partie de la situation économique qui a prévalu en 2008. En revanche, la récession a fortement marqué le produit de la **TVA**, induisant une diminution de 3,3% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est ainsi nettement plus prononcée que celle du PIB en termes nominaux (-0,7% selon les prévisions du seco). Cet écart s'explique par l'important recul du produit de l'impôt sur les importations, recul qui ne se répercute sur la déduction de l'impôt préalable qu'avec quelques mois de retard. Les **autres impôts sur la consommation** (impôt sur les huiles minérales, impôt sur le tabac, impôt sur la bière) enregistrent en moyenne un fléchissement de 3,2% par rapport à 2008, dû à la diminution de la consommation du tabac, d'une part, et à celle des recettes de l'impôt sur les huiles minérales pour des raisons conjoncturelles, d'autre part. Dans le domaine des **droits de timbre**, la réduction du volume des transactions suite à la crise boursière a entraîné un net recul du produit du droit de négociation, recul qui a toutefois été atténué par l'augmentation des rentrées du droit d'émission. Les **recettes non fiscales** ont été fortement marquées par le produit issu de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS; comptabilisé en partie au titre des intérêts ordinaires, le produit de cette vente a plus que compensé le recul, lié à l'évolution

Communiqué de presse

des taux d'intérêt, des revenus provenant des placements sur les marchés monétaire et financier.

	C 2008	B 2009	C 2009	Ecart par rapport à	
	en milliards de francs			B 2009	C 2008
				en mrd CHF	en %
Total des recettes ordinaires	63,9	60,0	60,9	+1,0	-4,6
dont					
TVA	20,5	21,2	19,8	-1,4	-3,3
Impôt fédéral direct	17,5	17,7	17,9	+0,2	+2,1
Autres impôts sur la consommation	7,5	7,2	7,3	+0,1	-3,2
Recettes non fiscales	5,1	4,5	5,1	+0,6	-1,6
Impôt anticipé	6,5	3,0	4,4	+1,4	-32,2
Droits de timbre	3,0	2,6	2,8	+0,2	-5,7

Tableau 2: Recettes de la Confédération (sans les recettes extraordinaires)

2. Dépenses nettement inférieures au montant budgétisé

En 2009, l'augmentation des dépenses de 2,9% s'est accompagnée d'un recul du PIB en termes nominaux de 0,7% (selon les dernières prévisions du seco), ce qui engendre une hausse de la quote-part des dépenses de 10,6 à 10,8%. L'une des principales causes de la progression des dépenses réside dans les mesures de stabilisation votées par le Parlement pour un montant total d'environ 1,1 milliard. Abstraction faite de ces mesures, la croissance des dépenses reste inférieure à 1%. En dépit de cette croissance, les dépenses sont plus basses que les prévisions du budget (-792 mio).

	Augmentation en % par rapport à l'année précédente	Part aux dépenses totales 2009 en %
Total dépenses ordinaires	+2,9	100,0
dont		
Relations avec l'étranger*	+8.0	4%
Trafic	+7.4	14%
Formation et recherche	+7.0	10%
Agriculture et alimentation	+4.0	6%
Prévoyance sociale	+3.5	31%
Défense nationale	-0.5	8%
Finances et impôts	-6.8	18%

Tableau 3: Evolution des dépenses dans les principaux groupes de tâches de la Confédération (sans les dépenses extraordinaires)

* Facteur spécial: modifications apportées à l'exercice comptable des représentations à l'étranger (cf. texte)

Parmi les différents groupes de tâches de la Confédération, le domaine le plus onéreux, à savoir la prévoyance sociale, présente une croissance légèrement supérieure à la moyenne en raison de la hausse de la rente AVS minimale. Celle-ci

Communiqué de presse

se répercute sur les dépenses de plusieurs assurances sociales. Les dépenses consacrées au **trafic** se caractérisent par la rapidité et l'ampleur de leur croissance, dont l'une des principales causes réside dans les mesures de stabilisation conjoncturelle (investissements anticipés). La forte croissance des dépenses du groupe de tâches **formation et recherche** s'explique par l'augmentation des moyens de promotion prévue dans le cadre du message FRI. Le fait que les dépenses en matière de **relations avec l'étranger** présentent elles aussi une forte hausse et qu'elles dépassent nettement les prévisions du budget s'explique essentiellement par les modifications apportées à l'exercice comptable des représentations à l'étranger, pour lesquelles l'exercice 2009 a, exceptionnellement, été calculé sur 15 mois. Les dépenses consacrées à **l'agriculture et à l'alimentation** enregistrent une hausse légèrement supérieure à la moyenne en raison de l'augmentation des paiements directs. Les dépenses pour la **défense nationale** affichent un léger recul. Enfin, un fléchissement marqué des dépenses est à signaler dans le groupe de tâches **finances et impôts** en raison de la baisse des parts de tiers aux recettes fédérales et des charges liées aux intérêts passifs.

3. Compte de résultats

Le compte de résultats se solde par un excédent ordinaire de 6,4 milliards, soit 3,7 milliards de plus que le compte de financement. On observe ainsi plusieurs écarts importants du côté des revenus, notamment en raison de la dissolution de provisions (remboursement de l'impôt anticipé), de l'appréciation de participations importantes et de l'augmentation du patrimoine administratif.

Les charges ordinaires correspondent à peu près aux dépenses ordinaires. Cette situation s'explique avant tout par le fait que le volume d'investissement de la Confédération reste constant, les dépenses d'investissement correspondant à peu près aux amortissements et réévaluations d'investissements antérieurs.

(en milliards de francs)	C 2008	C 2009	Hausse en %
Revenus	64,0	64,1	+0,2
Charges	56,6	57,7	+2,0
Charges propres	11,4	11,9	+4,6
dont			
Charges de personnel	4,5	4,8	+6,9
Charges de biens et services et charges d'exploitation	3,8	4,1	+9,5
Amortissement du patrimoine administratif	1,9	1,9	-0,7
Charges de transfert	41,3	42,4	2,9
dont			
Parts de tiers aux recettes fédérales	7,4	7,1	-4,0
Contributions à des tiers	12,7	13,3	+4,8
Contributions aux assurances sociales	13,6	14,3	+5,1
Charges financières	3,9	3,3	-13,6
Solde	7,5	6,4	

Tableau 4: Aperçu du compte de résultats (sans les revenus et les charges extraordinaires)

Du côté des **charges propres** - soit la diminution de valeur découlant des activités propres à la Confédération - les charges de personnel enregistrent une forte hausse. Celle-ci est liée aux mesures salariales (mesures concernant le salaire des cadres, compensation du renchérissement, introduction de l'horaire de travail fondé sur la

confiance) et à l'augmentation de dépenses, notamment en raison de la mise en oeuvre des accords de Schengen et Dublin, dans le domaine de l'asile et pour renforcer les représentations consulaires à l'étranger. Egalement importante, la croissance des charges de biens et services et des charges d'exploitation est due, en particulier, à la rénovation d'immeubles, aux mesures de stabilisation prises dans le domaine des routes nationales et à l'achat de vaccins destinés à prévenir les pandémies. Les **charges de transfert** affichent une évolution modérée. Tandis que les parts des cantons aux recettes de la Confédération ont enregistré un recul lié à la conjoncture, les contributions à des tiers ont augmenté fortement, notamment dans le cadre de la péréquation financière ainsi que dans les domaines de l'agriculture et de la politique régionale (dans ce dernier cas, par le biais des mesures de stabilisation). Les contributions aux assurances sociales ont suivi la même évolution, en raison de la hausse des rentes mentionnée plus haut. Les **charges financières** sont en recul grâce au bas niveau des taux d'intérêt et à la diminution de la part de la dette de la Confédération impliquant le paiement d'intérêts.

De la stabilisation conjoncturelle à la consolidation des finances fédérales

En **2009**, les finances fédérales ont fourni une contribution essentielle à la stabilisation de la conjoncture. Le fait que le compte 2009 se solde par un excédent notable malgré la crise s'explique, d'une part, par la bonne santé des finances fédérales au début de la crise et, d'autre part, par les répercussions tardives de la récession sur les recettes. L'exercice **2010** démarre dans le sillage la crise économique. Bien qu'il affiche un déficit de deux milliards, le budget 2010 voté par le Parlement en décembre dernier respecte encore les exigences du frein à l'endettement, qui autorise un déficit conjoncturel de cet ordre. Selon les prévisions actuelles, la crise devrait se résorber à partir de **2011**, rendant ainsi superflue toute politique budgétaire expansive. L'équilibre structurel des finances fédérales maintenu durant la crise devra être conservé. D'après le plan financier en vigueur, des allègements budgétaires de plusieurs milliards seront nécessaires à partir de 2011 pour tenir les exigences du frein à l'endettement. Cette situation est liée, d'une part, aux répercussions tardives de la récession sur certaines recettes et, d'autre part, aux pertes de recettes structurelles résultant de diverses réformes fiscales. Pour être en mesure de présenter un budget conforme au frein à l'endettement, le Conseil fédéral a donc décidé de mettre sur pied un programme de consolidation. Celui-ci vise des allègements budgétaires d'au moins 1,5 milliard par an entre 2011 et 2013.

4. Recettes extraordinaires marquées par la vente de l'emprunt à conversion obligatoire

Grâce à la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, la Confédération a réalisé des *recettes extraordinaires* élevées. Les recettes totales provenant de cette vente se sont élevées à quelque 7,2 milliards. Ce montant comprend un produit net de 5,4 milliards découlant de la vente des actions effectuée après la conversion et un produit de 1,8 milliard dégagé par la vente du coupon à l'UBS. La majeure partie des recettes sont considérées comme extraordinaires (6,8 mrd), par analogie avec les dépenses liées à la souscription de l'emprunt en 2008, qui ont été également considérées comme extraordinaires. La taxe CO₂ sur les combustibles a elle aussi

Communiqué de presse

général des recettes extraordinaires (217 mio). Etant donné que les recettes provenant de cette taxe d'incitation ne seront reversées pour la première fois à la population et à l'économie qu'en 2010, elles ne peuvent servir au financement de tâches ordinaires et sont considérées comme extraordinaires. Aucune *dépense extraordinaire* n'a été effectuée en 2009.

Comparés aux recettes extraordinaires du compte de financement (7,0 mrd), les *revenus extraordinaires* du compte de résultats (1,1 mrd) semblent modestes. La principale explication de cet écart réside dans le fait que l'emprunt à conversion obligatoire était déjà inscrit au bilan de la Confédération à titre de prêt et que la vente de cet emprunt n'apparaît dans le compte de résultats que sous la forme de la part du produit de cette vente dépassant la valeur comptable.

5. Réduction de la dette

Grâce à l'excédent du compte financier (9,7 mrd), à la diminution des réserves de trésorerie (0,7 mrd) et à d'autres opérations de bilan (0,4 mrd, notamment la réduction d'engagements courants), la dette brute de la Confédération a bénéficié d'une réduction massive de près de 11 milliards. Au 31 décembre 2009, elle s'élevait à 110,9 milliards, soit près de 20 milliards de moins par rapport à son montant record atteint en 2005. Cette forte diminution de la dette est d'autant plus remarquable qu'elle intervient à l'issue d'une année marquée par la récession. En effet, la crise économique et financière n'a pas, jusqu'ici, engendré l'accroissement de l'endettement qui résulte habituellement d'une période de récession. De ce point de vue, la Suisse s'en sort mieux que bien d'autres pays.

Renseignements: Fritz Zurbrügg, sous-directeur, Administration fédérale des finances, tél.: 031 322 60 09

Documentation disponible à droite de la version électronique du présent communiqué de presse, publiée sous **www.dff.admin.ch/actualites**:

- Graphiques relatifs au compte 2009